

Répartition des mesures du FEAMP entre le niveau national et le niveau régional

Articles régalien ou d'ampleur nationale			
Intitulé	n° d'article (règlement FEAMP)	Commentaire	Enveloppe dédiée
Innovation (pêche maritime, pêche en eaux intérieures et aquaculture), partenariats scientifiques pêcheurs, innovation liée à la conservation des ressources biologiques en mer et en eaux intérieures	26, 28, 39, 44.1.c, 44.3, 47	Sélection grâce à des appels à manifestation d'intérêt ou des appels à projet, gouvernance associant les Régions	
Promotion du capital social - formation professionnelle / mise en réseau et échange d'expériences / dialogue social	29.a, 29.b, 29.c	Expertise à mener sur l'articulation avec le FSE pour l'article 29.a "formation professionnelle"	
Arrêts temporaires de activités de pêche	33		
Arrêt définitif des activités de pêche	34	Cette mesure ne pourra être mise en œuvre que pour les segments de flotte identifiés, dans le rapport "capacité", comme étant en surcapacité	
Fonds de mutualisation (phénomènes climatiques et incidents environnementaux)	35		
Mesures de santé publique / suspension temporaire d'activité pour les conchyliculteurs	55.1	Lancement d'une étude par la DPMA sur les mécanismes assurantiels	
Mesures relatives à la santé et au bien-être des animaux / suspension temporaire d'activité pour les conchyliculteurs	56.1.f		
Assurance des élevages aquacoles	57		
Aide aux systèmes de répartition des possibilités de pêche	36	Les possibilités de pêche sont définies par le règlement "TAC et quotas" n°43/2014 comme étant les quotas communautaires de pêche (effort et capture), dont la gestion est du ressort de l'Etat.	
Conception et mise en œuvre de mesures de conservation et de coopération régionale	37	En lien avec le programme d'action pour limiter les impacts négatifs de la pêche sur l'environnement (LIPS) : lien avec articles 38 et 39	
Collecte par les pêcheurs des déchets de la mer	40.1.a	Gouvernance associant les Régions	
Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes marins (sauf collecte des déchets)	40.1.b à h		
Pêche dans les eaux intérieures et faune et flore aquatiques dans les eaux intérieures	44 (hors innovation, voir ci-dessus)	Gestion nationale de l'article "pêche en eaux intérieures" en raison de la taille critique de l'enveloppe (y compris dans les Régions littorales). Les Régions souhaitent être associées à la mise en œuvre de la mesure.	
Promotion du capital humain de la mise en réseau - formation professionnelle et conditions de travail	50.a et 50.b	Expertise à mener sur l'articulation avec le FSE pour l'article 50.a "formation professionnelle"	
Augmentation du potentiel des sites aquacoles / recensement cartographique	51.1.a	En lien avec le PSNPDA : recensement des meilleurs emplacements aquacoles possibles	
Investissements productifs en aquaculture	48		
Services de gestion, remplacement et conseils pour les exploitations aquacoles	49		
Promotion du capital humain et de la mise en réseau en aquaculture / mise en réseau	50.c		
Augmentation du potentiel des sites aquacoles / installation et infrastructures & actions pour éviter les dommages & détection des maladies et mortalités	51.1.b, c et d	Pour les Régions continentales	
Installation en aquaculture - respect des principes du développement durable	52		
Conversion aux systèmes de management environnemental et d'audit et à l'aquaculture biologique	53.1.a et b		
Aquaculture fournissant des services environnementaux	54.a à c		
Mesures relatives à la santé et au bien-être des animaux	56.1.a à e		
Plan de production et de commercialisation	66		
Aide au stockage	67		4,7 M€
Mesure de commercialisation / création d'OP, association d'OP, interprofessions	68.a		
Mesure de commercialisation / transparence de la production et des marchés	68.d		
Mesures de commercialisation / communication et promotion régionales, nationales ou transnationales	68.g		
Mesures de commercialisation	68.b, c, e et f	Pour l'aquaculture dans les Régions continentales	
Transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture	69		
Contrôle et exécution	76	Application du règlement "contrôle des pêches"	56,1 M€
Collecte de données	77	Application du règlement "collecte de données - DCF" Les Régions seront attentives à l'encadrement et aux projets qui seront soutenus	66,2 M€
PMI - surveillance maritime intégrée (CISE)	80.1.a		
PMI - protéger le milieu marin (Natura 2000)	80.1.b	Les Régions seront attentives à l'encadrement et aux projets qui seront soutenus	5,3 M€
PMI - améliorer la connaissance de l'état du milieu marin (DCSMM)	80.1.c		
Assistance technique	78	Gouvernance associant les Régions	Proposition 6% enveloppe FEAMP = 35 M€ (prélevé sur enveloppe "développement durable pêche et aquaculture")

Intitulé	n° d'article (règlement FEAMP)	Commentaire	Enveloppe dédiée
Services de conseil - pêche maritime	27.a - b - c		
Diversification et nouvelles formes de revenu - pêche maritime	30		
Installation de jeunes pêcheurs	31	Cette mesure n'est possible que pour les segments de flotte qui ne sont pas identifiés, dans le rapport "capacité", comme étant en surcapacité	
Santé et sécurité - pêche maritime	32		
Limitation de l'incidence de la pêche sur le milieu marin	38	En lien avec le programme d'action pour limiter les impacts négatifs de la pêche sur l'environnement (LIPS) : lien avec articles 37, 39 et 40	Gouvernance associant les Régions
Efficacité énergétique et atténuation du changement climatique (investissements à bord / audits et programmes)	41.1.a et b	Le remplacement et la modernisation des moteurs ne sont possibles que pour les segments de flotte qui ne sont pas identifiés, dans le rapport "capacité", comme étant en surcapacité	
Innovation / nouveaux systèmes de propulsion ou modèles de coque pour améliorer l'efficacité énergétique des navires de pêche	41.1.c		
Valorisation des produits de la pêche	42.1.a		
Innovation / investissements à bord pour améliorer la qualité des produits	42.1.b		
Ports de pêche, sites de débarquement, halles de criée et abris	43.1, 43.2 et 43.3	Fort cadrage national, en lien avec la question des rejets	
Investissements productifs en aquaculture	48		
Services de gestion, remplacement et conseils pour les exploitations aquacoles	49		
Promotion du capital humain et de la mise en réseau en aquaculture / mise en réseau	50.c		
Augmentation du potentiel des sites aquacoles / installation et infrastructures & actions pour éviter les dommages & détection des maladies et mortalités	51.1.b, c et d		
Installation en aquaculture - respect des principes du développement durable	52		
Conversion aux systèmes de management environnemental et d'audit et à l'aquaculture biologique	53.1.a et b		
Aquaculture fournissant des services environnementaux	54.a à c		
Développement local mené par les acteurs locaux	62, 63, 64		
Mesures de commercialisation / recherche de nouveaux marchés et amélioration des conditions de mise sur le marché	68.b		
Mesures de commercialisation / promouvoir la qualité et la valeur ajoutée	68.c	S'assurer qu'il n'y a pas de doublon entre le point 68.c.ii et la mesure 42.1.a	
Mesures de commercialisation / traçabilité des produits	68.e		
Mesure de commercialisation / élaborer des contrats types pour les PME	68.f		
Transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture	69		
Régime de compensation des surcoûts dans les RUP	70		86,5 M€

Enveloppe « Développement durable de la pêche, de l'aquaculture, des zones tributaires de la pêche, commercialisation (sauf aide au stockage), transformation" A REPARTIR (Assistance technique déduite)

Enveloppe « Développement durable de la pêche, de l'aquaculture, des zones tributaires de la pêche, commercialisation (sauf aide au stockage), transformation" A REPARTIR (Assistance technique déduite)

Pour les Régions littorales